

---

|                 |                                                                                                                                                                                                                                           |
|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| DESTINATAIRES : | À tous les médecins, pharmaciens, nutritionnistes, gestionnaires en soins infirmiers et aux membres du personnel en soins infirmiers des Centres hospitaliers du CISSS de la Montérégie-Ouest <b>excluant l'hôpital Barrie Memorial</b> . |
| EXPÉDITEUR :    | Nathalie Dulude, conseillère-cadre spécialisée, DSIEU<br>Maxime Doré, Chef-adjoint aux soins pharmaceutiques                                                                                                                              |
| DATE :          | 2024-02-05                                                                                                                                                                                                                                |
| OBJET :         | Déploiement d'une OIPI et d'un AMC sur la nutrition parentérale par voie périphérique.                                                                                                                                                    |

---

Nous tenons à vous informer de la disponibilité d'une nouvelle option thérapeutique au CISSS de la Montérégie-Ouest (**excluant l'hôpital Barrie Memorial**) à compter du 5 février 2024, soit la nutrition parentérale par voie périphérique.

Une nouvelle OIPI sur la nutrition parentérale par voie périphérique sera en vigueur dès le 5 février 2024 dans la section *Nos Publications et Documents* de l'*Intranet* :

- [OIPI-960 Nutrition parentérale par voie périphérique](#)

Cette ordonnance standardisée permet de faciliter la prise en charge des usagers suite à l'initiation de la nutrition parentérale par voie périphérique.

Un nouvel aide-mémoire clinique pour le personnel infirmier sera également en vigueur dès le 5 février 2024 dans la section *Nos Publications et Documents* de l'*Intranet* :

- [AMC-DSIEU-6153 Nutrition parentérale par voie périphérique](#)

À noter que la nutrition parentérale périphérique peut être initiée à tout moment de la journée durant les heures ouvrables de la pharmacie. Les services subséquents s'effectueront en après-midi et couvriront une période de 24h.

Le suivi devra être effectué par l'équipe traitante. Néanmoins, les pharmaciens effectueront une vigie lors des premières semaines de déploiement et resteront toujours disponibles au besoin.

Pour toute question en lien avec cette OIPI ou L'AMC, vous pouvez vous adresser aux infirmières cliniciennes soutien clinique de vos milieux ou à la conseillère en soins infirmiers de votre secteur.

## **Sac de nutrition parentérale périphérique (3 dans 1)**

